

# DOCTORANT

## Demande de changement de logement

Un changement n'est possible **qu'après 3 mois de location** et au plus tard 6 mois avant l'échéance du bail.

Les frais administratifs s'élèvent à **CHF 50.-**.

Un changement ne peut intervenir qu'en fonction des disponibilités et sur demande écrite du locataire.

**Aucune proposition ne vous sera faite si vos loyers ne sont pas à jour et UN seul changement de logement est autorisé durant tout votre séjour au BLOG.**

Nom : ..... Prénom : .....

Résidence actuelle : .....

appart. n° ..... chambre ou studio n° .....

n° tél. : ..... e-mail : .....

Motif de la demande: .....

.....  
.....

## Logement souhaité

### Appartements communautaires :

- Candolle :** appartement de 2 personnes  
CHF 1'250.00/mois
- Candolle :** appartement de 3 personnes  
CHF 800.00/mois
- Champel :** appartement de 4 personnes avec.....  
CHF 900.00 ou CHF 950.00/mois

### Studios individuels :

- Tronchet :**  studio 1 personne  studio 2 personnes  
CHF 1'150.00/mois

Genève, le ..... Signature .....

### A REMPLIR PAR LE BLOG

**UNE SEULE PROPOSITION DE CHANGEMENT DE LOGEMENT VOUS SERA ADRESSEE**

date	lieu	n° log.	prix	dès le	Remarques